

Intempéries : Les propriétaires forestiers invités à recenser les dégâts dans leur parcelle

Subissant la neige lourde et les rafales de vent, les parcelles boisées de notre région ont été soumises à rude épreuve. Les propriétaires forestiers sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour dégager branches et arbres cassés, notamment lorsque des lignes électriques ont été touchées.

La neige lourde, tombée fin octobre sur des arbres encore en feuilles, a engendré d'importants dégâts dans les forêts de la région. Les rafales de vent ont pu ensuite faire tomber les branches, sur des arbres fragilisés. Dès lors, la Police rurale d'Ambert a pris contact avec les propriétaires concernés. Les voies d'accès sont progressivement dégagées mais les dégâts sont importants, avec parfois des conséquences sur les lignes électriques aériennes.

Conformément au [Code général des collectivités territoriales](#) et au [Code la voirie routière](#), les propriétaires forestiers possédant des parcelles sur la commune d'Ambert sont invités à s'y rendre pour recenser les éventuels dégâts et prendre les dispositions nécessaires pour procéder au nettoyage et à l'évacuations des arbres cassés.

Une démarche qui doit être réalisée en prenant toutes les précautions nécessaires face aux risques liés à la chute de branches ou d'arbres toujours existants.

*Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le service Police rurale,
en contactant la Mairie d'Ambert au 04 73 82 07 60*

